

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

<b>Ville de Montréal</b>	Séance tenue le 6 novembre 2002 Numéro de la résolution CE02 1957
--------------------------	--

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (no 648) »;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1022333054  
40.001

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2002-11-13 09:08:06, en fonction de /MONTREAL.

Michel PRESCOTT

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Vice-président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Greffière